

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Débat d'orientations Budgétaires 2022



AMBONNAY / AVENAY-VAL-D'OR / AY-CHAMPAGNE / BOUZY / CHAMPILLON / DIZY
FONTAINE-SUR-AY / GERMAINE / HAUTVILLERS / MUTIGNY / NANTEUIL-LA-FORET
SAINT-IMOGES / TOURS-SUR-MARNE / VAL DE LIVRE

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

Le **débat d'orientations budgétaires** est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

(articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

1.

**LE CONTEXTE NATIONAL
LA LOI DE FINANCES 2022**

Le contexte national

La loi de finances 2022

- Annonce d'une normalisation progressive des finances publiques en dépenses et en recettes avec diminution du déficit public de l'ordre de 3,5 points du PIB.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Croissance économique	4 %	6,1 %
- Déficit public (% du PIB)	- 4,8 %	- 8,4 %
- Dette publique (% du PIB)	114 %	115,6 %

Le contexte national

La loi de finances 2022

2 mesures importantes pour les intercommunalités

- Obligation pour les communes de reverser une fraction de la taxe d'aménagement à leur intercommunalité.
- Evolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation.

(La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, son remplacement par un nouveau panier de ressources, et la réforme des impôts de production modifient le calcul des indicateurs financiers et fiscaux utiles à la répartition de la DGF et aux mécanismes de péréquation horizontaux).

Cette évolution ne produirait aucun effet pour 2022 du fait de l'institution d'une fraction de correction qui devrait permettre de lisser dans le temps les effets des différentes réformes fiscales (fin du lissage : 2028).

Le contexte national

La loi de finances 2022

Evolution des recettes intercommunales

- Les assiettes fiscales de la taxe foncière et de la CFE devraient connaître en 2022, une évolution de **+ 3,4 %** (0,2 % en 2021 et 1,2 % en 2020).
- La croissance de la TVA concernant la fraction revenant aux intercommunalités devrait connaître une évolution de **+ 5,4 %**.
- La baisse attendue de la CVAE en 2022 estimée par la DGFIP au niveau national atteint **- 4,7 %**.

Le contexte national

La loi de finances 2022

Soutien à l'investissement local

- Soutien à l'investissement local décliné sous la forme des CRTE (contrats de relance et de transition écologique).

Les dotations de soutien à l'investissement seraient maintenues à un niveau historiquement élevé notamment pour la DSIL.

- Maintien de l'automatisation du FCTVA pour les collectivités percevant le fonds en année N+1.

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

2.

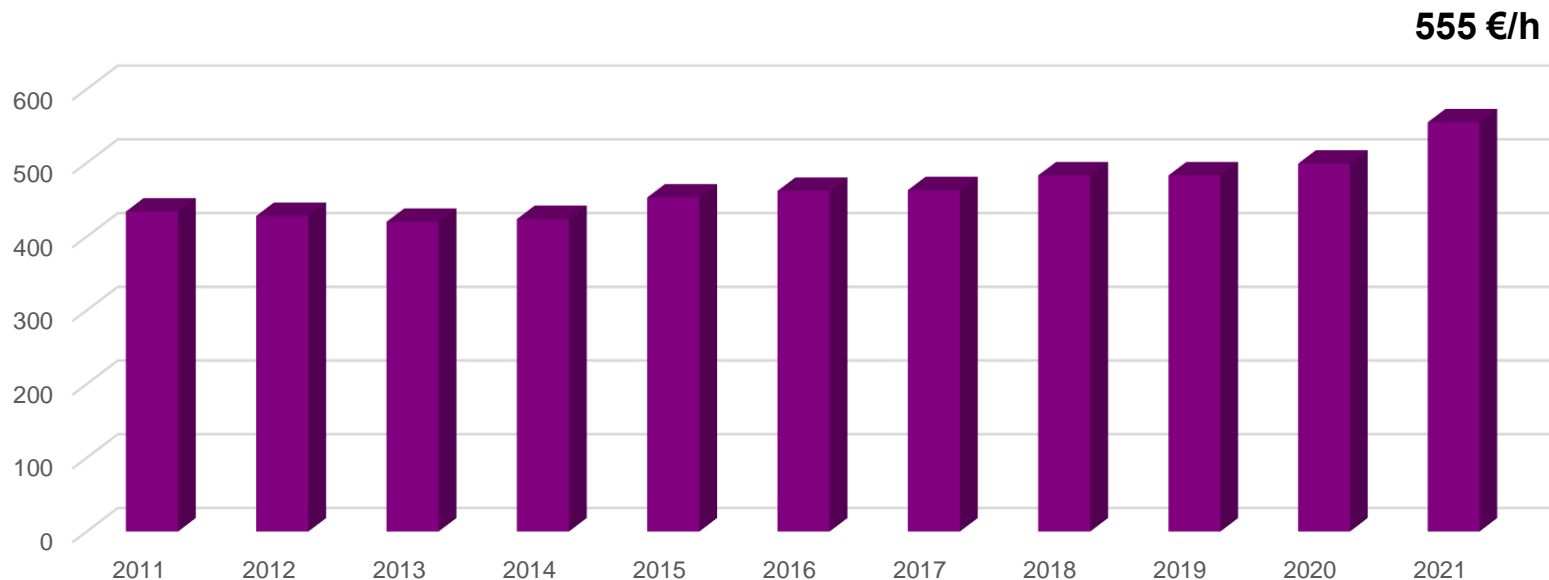
LES RATIOS 2021

EVOLUTION DES DONNEES

Ratios 2021

Évolution des dépenses

Ratio 1 - Dépenses de fonctionnement / population



à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIP) :

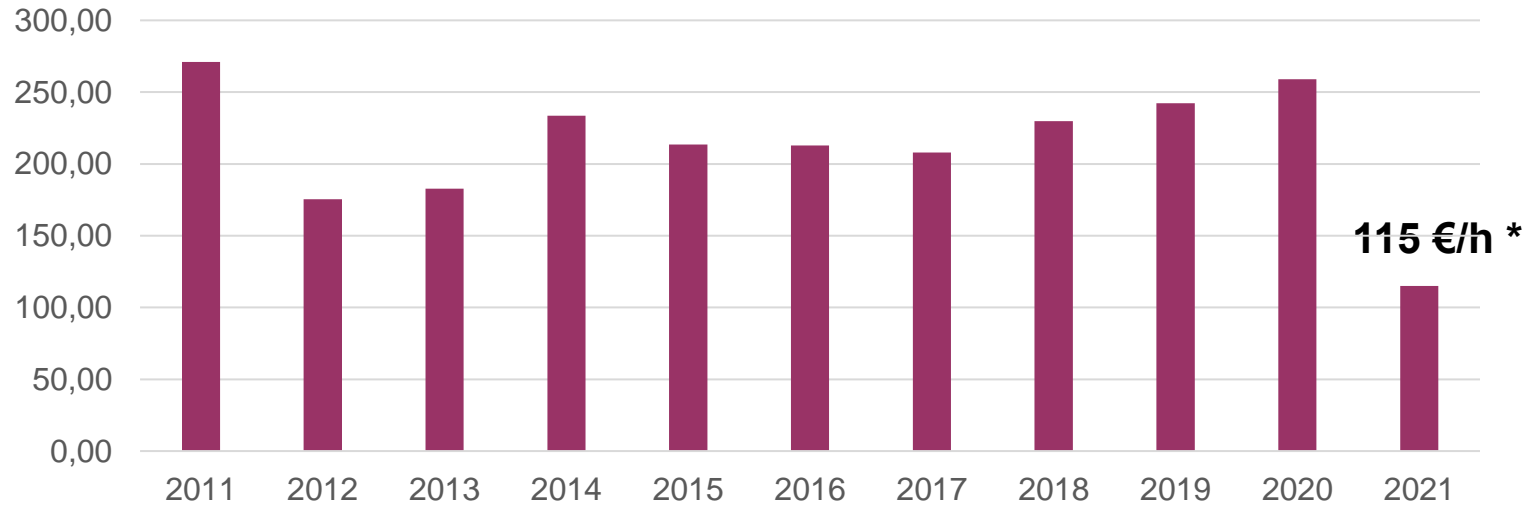
Communautés de communes à FPU en 2020 : 314 € / habitant

CCGVM en 2020 : 499 € / habitant

Ratios 2021

Évolution des données

Ratio 2 - Produit des impositions directes (C/73111) / population



* à compter de 2021, la taxe d'habitation n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Ces derniers se voient attribuer en lieu et place du produit de taxe d'habitation, une fraction de TVA

à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIP) :

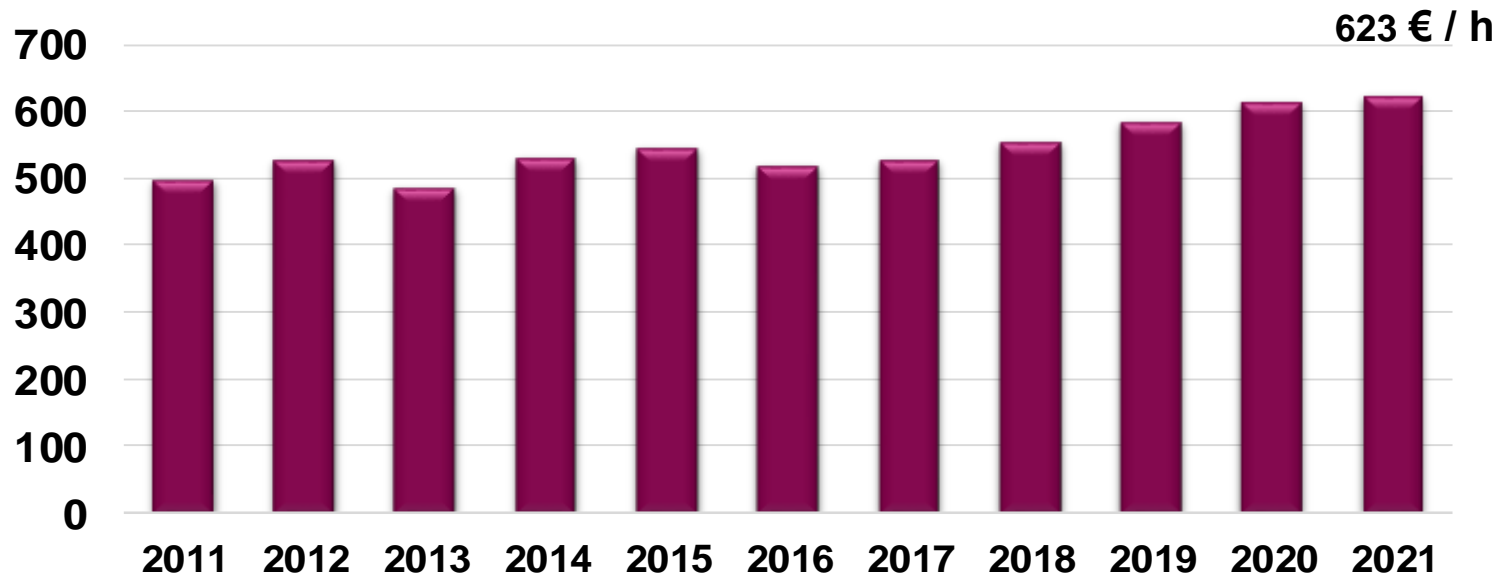
Communautés de communes à FPU en 2020 : 305 € / habitant

CCGVM en 2020 : 259 € / habitant

Ratios 2021

Évolution des données

Ratio 3 - Recettes de fonctionnement / population



à titre de comparaison (source : (source : DGCL – Données DGFIP)) :

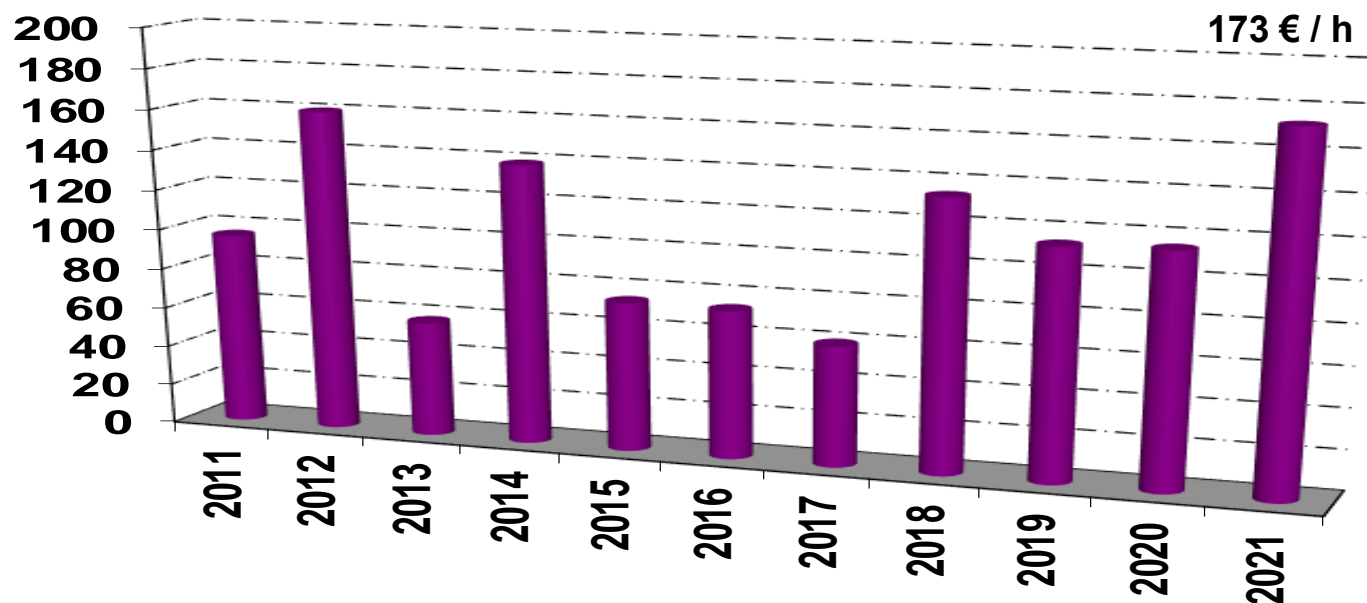
Communautés de communes à FPU en 2020 : 377 € / habitant

CCGVM en 2020 : 613 € / habitant

Ratios 2021

Évolution des données

Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut / population



à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIPI) :

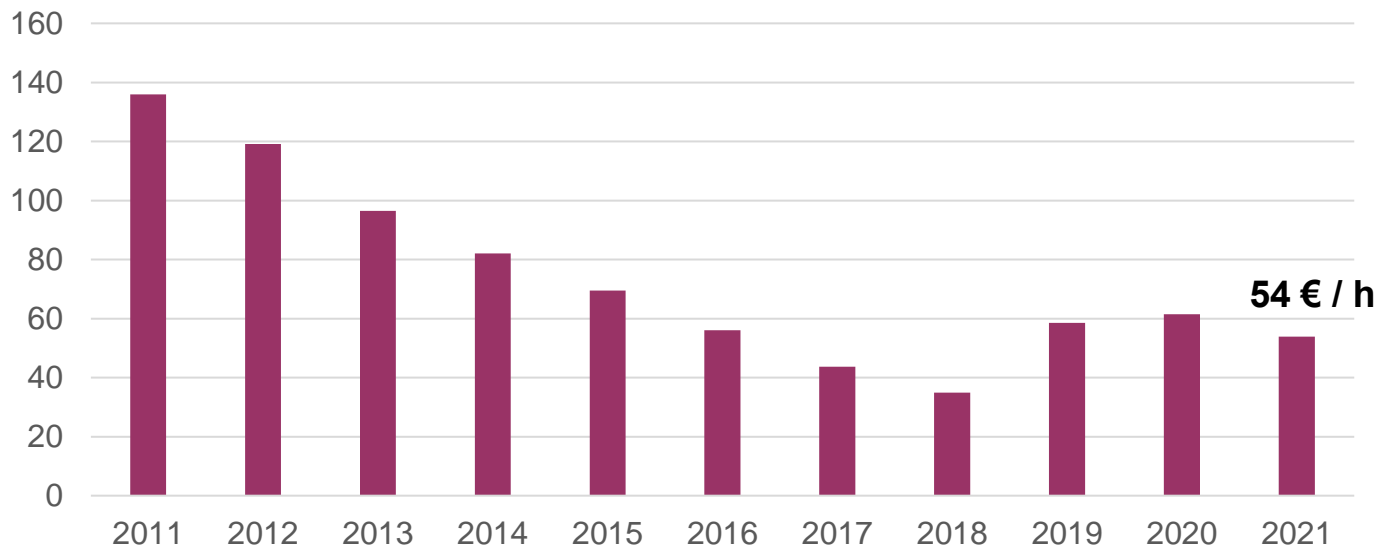
Communautés de communes à FPU en 2020 : 85 € / habitant

CCGVM en 2020 : 115 € / habitant

Ratios 2021

Évolution des

Ratio 5 – Dette / population



En 2019, réalisation d'un emprunt de 500 000 € pour la construction du centre de secours de Tours-sur-Marne

à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIP) :

Communautés de communes à FPU en 2020 : 204 € / habitant

CCGVM en 2020 : 61 € / habitant

Ratios 2021

Évolution des données

ZOOM sur l'endettement (hors emprunts garantis) au 1^{er}/01/2022



Ratios 2021

Évolution des données

**ZOOM sur l'endettement (hors emprunts garantis mais avec emprunt PRESSORIA)
au 1^{er}/01/2022**



Ratios 2021

Évolution des données

6 – DGF / population

Evolution de la DGF en K €



Soit en 2015 : 58 €/hab.

2016 : 51 €/hab.

2017 : 47 €/hab.

2018 : 46 €/hab.

2019 : 51 €/hab.

2020 : 51 €/hab.

2021 : 51 €/hab.

à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFiP) :

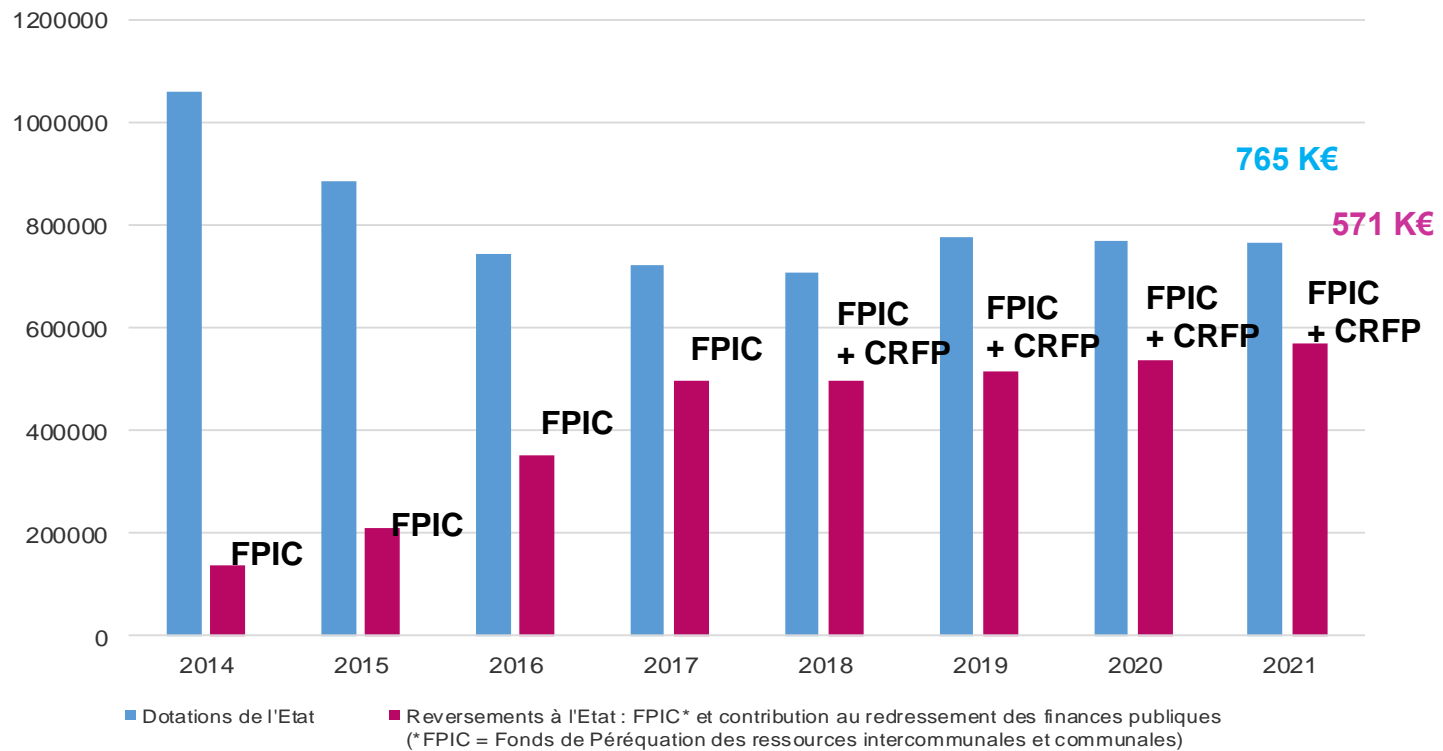
Communautés de communes à FPU en 2020 : 44 € / habitant

CCGVM en 2020 : 51 € / habitant

Ratios 2021

Évolution des données

Evolution de la DGF et des contributions à l'Etat

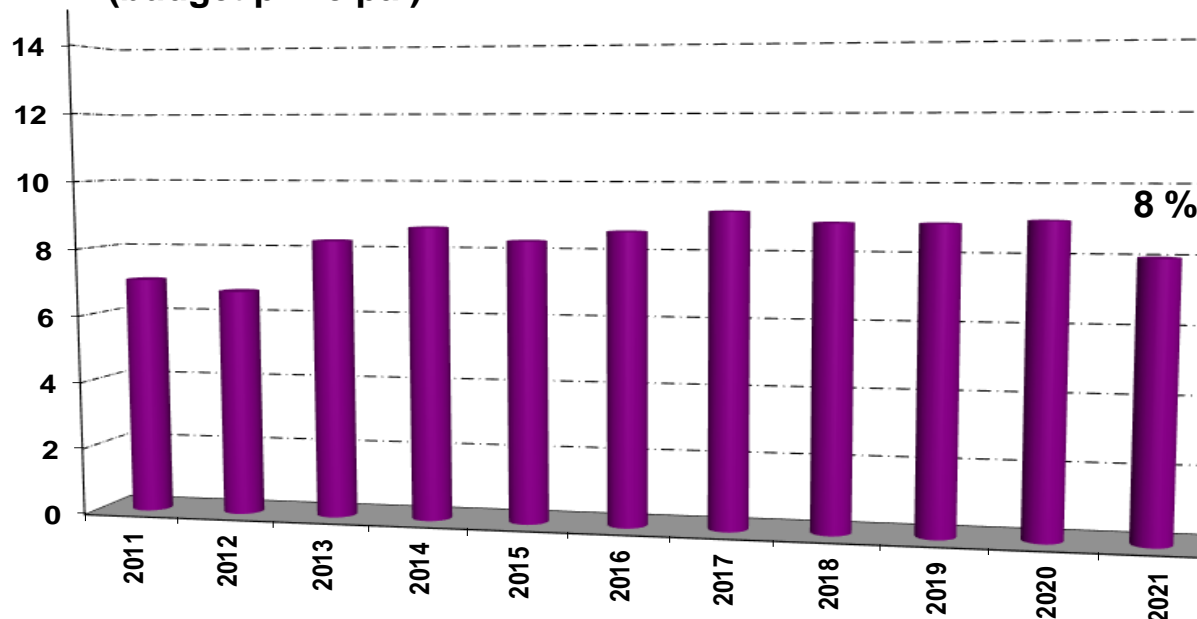


Ratios 2021

Évolution des données

Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement

(budget principal)



Dépenses de personnel CCGVM

En 2021 : 45,12 €/habitant

En 2020 : 45,16 €/habitant

En 2019 : 42,44 €/habitant

En 2018 : 43,00 €/habitant

En 2017 : 42,70 €/habitant

En 2016 : 39,64 €/habitant

à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIP) :

Communautés de communes à FPU en 2020 : 40,1 %

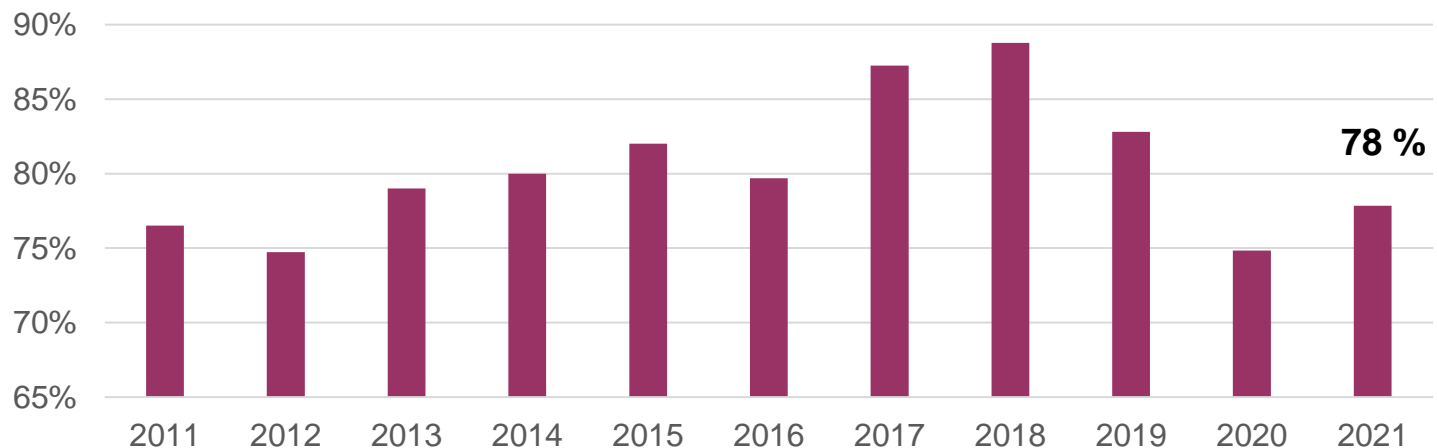
CCGVM en 2020 : 9 %

Ratios 2021

Évolution des données

Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant (dépenses de fonctionnement + rembt de la dette / recettes de fonctionnement)

Il s'agit de la capacité de la collectivité à financer l'investissement. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée



à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIP) :

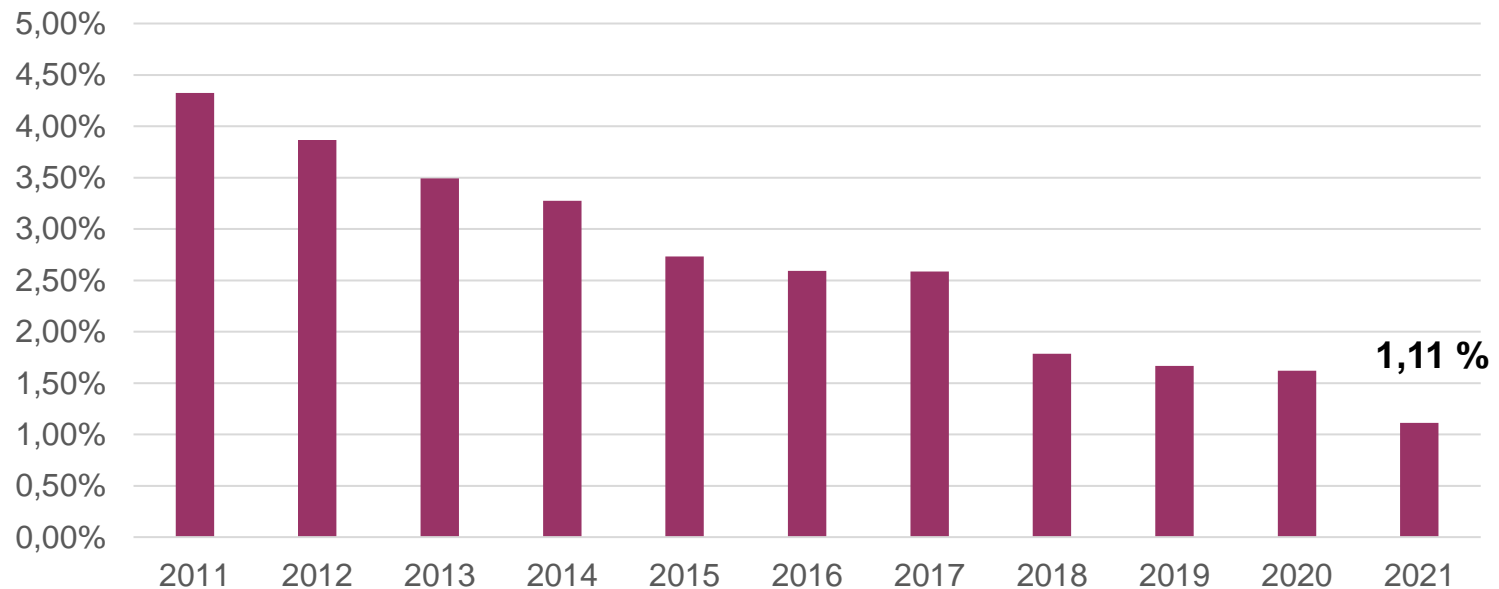
Communautés de communes à FPU en 2020 : 88,3 %

CCGVM en 2020 : 75 %

Ratios 2021

Évolution des

Ratio 11 - Dette / recettes de fonctionnement = taux d'endettement



à titre de comparaison (source : DGCL – Données DGFIP) :

Communautés de communes à FPU en 2020 : 54,2 %

CCGVM en 2020 : 1,62 %

**Communauté de Communes
de la Grande Vallée de la Marne**

3.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat prévisionnel 2021 – Budget Principal

Section de fonctionnement

- Dépenses	8 633 305,35 €
- Recettes	10 846 812,52 €
EXCEDENT	2 213 507,17 €

Section d'investissement

- Dépenses	2 621 629,31 €
- Recettes	2 296 259,95 €
DEFICIT	- 325 369,36 €

Restes à réaliser

- Dépenses	1 991 811,00 €
- Recettes	993 787,00 €
DEFICIT	- 998 024,00 €
DEFICIT TOTAL	- 1 323 393,36 €

Résultat cumulé : 890 113,81 €

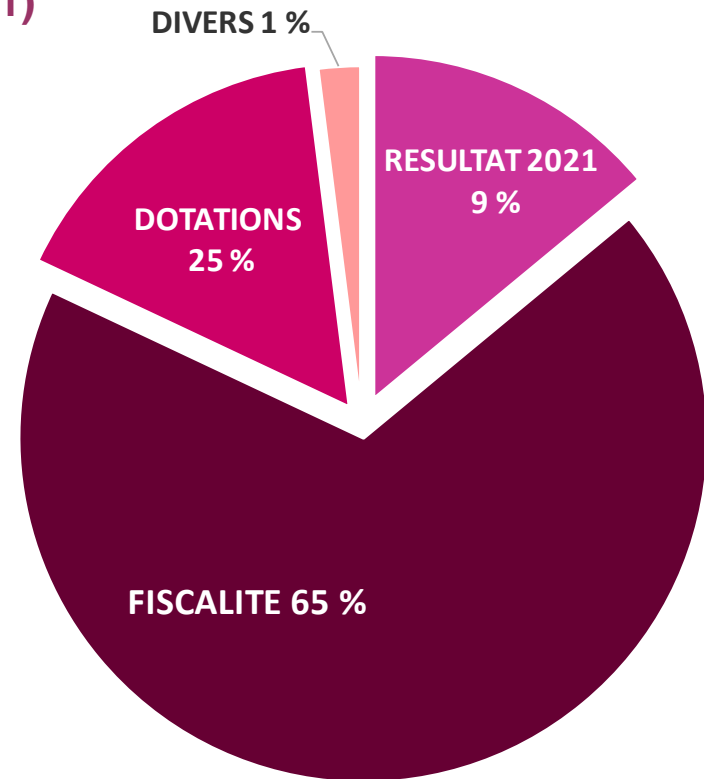
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Les charges de la section de fonctionnement - 1,07 %

(comparaison prévisions budget n / budget n-1)

Financées par :



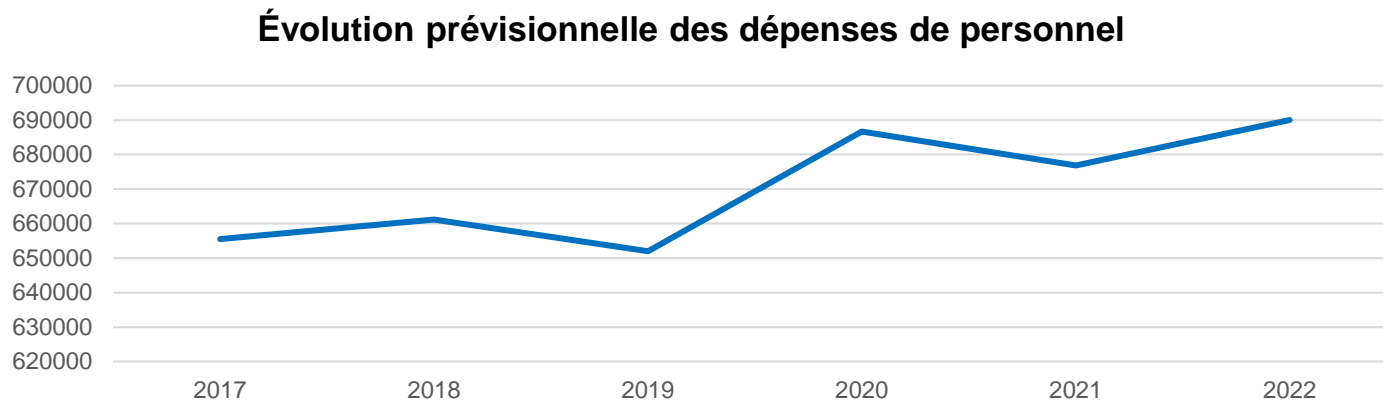
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel



Évolution des dépenses de personnel conforme aux grilles indiciaires



En 2018, 1 agent du budget régie de transports scolaires est passé sur le budget principal.

En 2019, le poste de DEV.ECO n'était pas sur une année complète.

En 2020, prise en charge du poste de Directeur de Pressoria.

En 2021, le poste de DEV.ECO / ORT n'a été pourvu qu'en décembre.

En 2022, le poste de DEV.ECO / ORT est pourvu sur une année pleine, un agent du budget régie de transports scolaires est passé sur le budget principal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

Soit, pour 2022 :

13 agents titulaires dont 1 agent à temps partiel

4 agents non titulaires dont 1 agent à temps partiel et 1 à temps non complet

5 contrats saisonniers de 15 jours ou 1 mois pour la gestion de la capitainerie de Mareuil-sur-Aÿ du 15 mai au 15 septembre

Traitements bruts indiciaires : **429 858 €**

Régime indemnitaire : **98 300 € / an**

Heures supplémentaires : **1 500 € / an** (essentiellement pour l'entretien de la capitainerie)

Nombre d'heures travaillées : **1 607 h**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

TAXE DE SEJOUR

Un financement lié à la fréquentation
des établissements hôteliers
et assimilés

Produit perçu en 2021 : 105 628 €

+ 37 % par rapport à 2020

(en 2019, - 24 % Effet de la COVID 19)

VERSEMENT MOBILITÉ

Institué en 2014 avec date d'effet au
01/07/2014

Taux : 0,55 %

Produit perçu en 2021 : 507 422 €

(en 2019 - 27,42 % Effet de la COVID 19)

TEOM

Un impôt assis sur le foncier bâti

En 2005 : taux de 0,50 %

En 2018 : Harmonisation du taux



1,70 % pour toutes les communes

2021 : 3,30 % pour toutes les communes



Produit perçu en 2021 : 437 515€

Pas d'augmentation prévue pour 2022

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Les données 2022 ont été notifiées par l'administration fiscale
(seuls les montants du FPIC et du RFP sont inconnus. Les chiffres 2021 ont été repris)
Pour mémoire, rôles supplémentaires perçus en 2021 = 80 615 € (336 000 € en 2020)

La fiscalité économique

CFE	1 674 286 €
CVAE	1 133 416 €
TASCOM	284 902 €
IFER	66 576 €
FPIC	- 429 671 €
RFP	- 141 335 €
	<u>2 588 174 €</u>

(en 2021 : 2 719 045 €,
soit - 4,81 %)

La fiscalité ménages

TH	82 409 €
TFNB	51 528 €
Cotisation additionnelle à la TFNB	5 330 €
	<u>139 267 €</u>

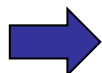
(en 2021 : 269 751 €,
soit - 4,84 %)

Compensation

au titre de la réforme TP

FNGIR	684 124 €
Fraction de TVA	1 448 695 €
	<u>2 132 819 €</u>

(en 2021 : 2 089 496 €
Soit + 2,07 %)



AUCUNE AUGMENTATION DE FISCALITE PREVUE POUR 2022

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Les charges de la section d'investissement

Déficit reporté	325 370 euros
Capital de la dette	128 000 euros
Équipements et travaux	2 028 336 euros
Amortissements subventions	40 000 euros
Autofinancement budget Pressoir	553 767 euros
TOTAL	5 067 284 euros

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Les principales opérations pour 2022

(y compris restes à réaliser)

Aménagement locaux CCGVM et tiers lieu	800 000 €
Travaux d'eaux pluviales divers	718 600 €
Valorisation des points de vue touristiques	677 870 €
Éclairage public divers	529 573 €
Réaménagement ZA de Tours s/Marne	441 352 €
Eglise d'Ambonnay	222 700 €
Participation REGION – fibre	160 000 €
Rénovation relais nautique de Mareuil	80 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le financement de la section d'investissement

Excédent de fonct. capitalisé	26 %	1 323 393 euros
Subventions	30 %	1 499 787 euros
FCTVA	6 %	300 000 euros
Autofinancement	33 %	1 694 104 euros
Emprunt	5 %	250 000 euros

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Balance générale de l'investissement

Dépenses 2022	2 582 103	Recettes 2022	806 000
Résultat 2021 reporté	325 370	Résultat 2021 reporté	0
Amortissements subv.	40 000	Excédent fct capitalisé	1 323 393
Remboursement du capital de la dette 2022	128 000	Autofinancement 2022	1 694 104
Restes à Réaliser 2021	1 991 811	Restes à Réaliser 2021	993 787
<u>Total de la section 2022</u>	<u>5 067 284</u>	<u>Total de la section 2022</u>	<u>4 817 284</u>

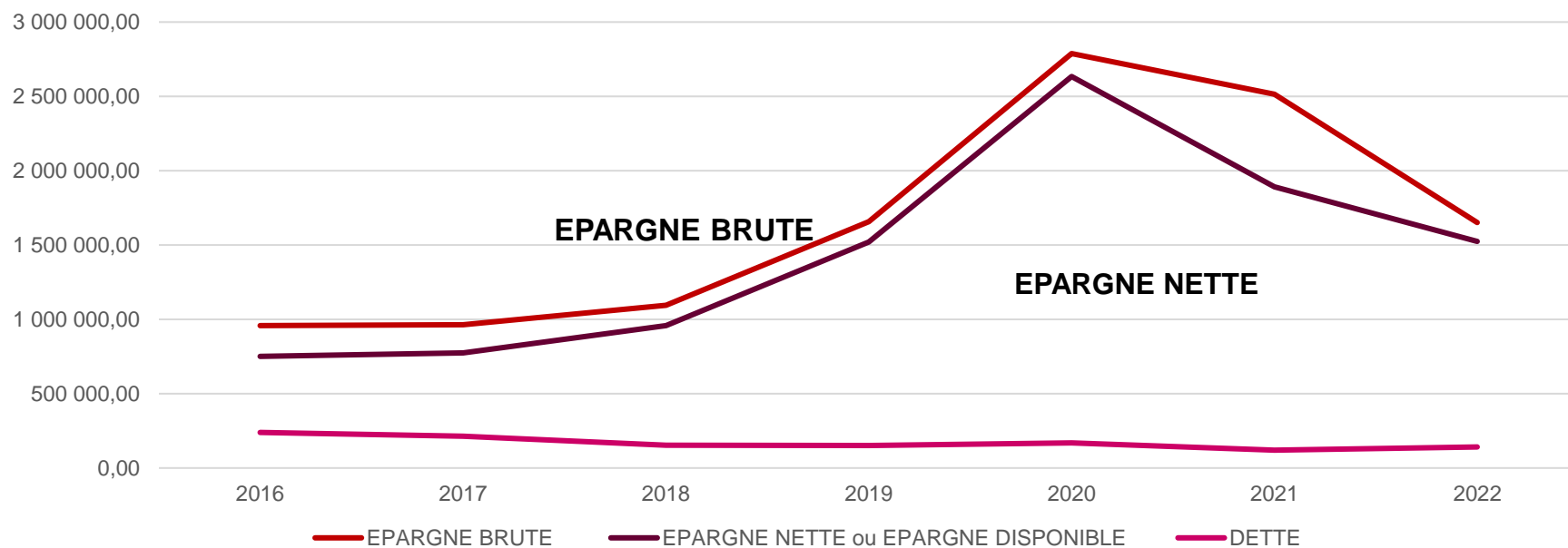
Besoin de financement : emprunt

250 000

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement



Simulation réalisée en fonction des orientations budgétaires.

Une épargne nette en hausse en 2020 essentiellement grâce à l'excédent de fonctionnement reporté supérieur à celui de 2019.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET PRINCIPAL

Les engagements pluriannuels

NATURE DES INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024
LOCAL CCGCM ET TIERS LIEU	800 000	1 500 000	700 000
POINTS DE VUE TOURISTIQUES	620 000	57 870	0
ECLAIRAGE PUBLIC	529 573	500 000	400 000
TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES	376 442	350 000	350 000
EGLISE D'AMBONNAY	222 700	350 000	427 300
RELAIS NAUTIQUE DE MAREUIL S/AY	80 000	200 000	20 000
TOTAL	2 628 715	2 957 870	1 897 300

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

4.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 BUDGETS ANNEXES

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

4. 1

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

Le résultat prévisionnel 2021 – Budget Eau Potable

Section d'exploitation

- Dépenses	178 444,88 €
- Recettes	440 461,92 €
EXCEDENT	262 017,04 €

Section d'investissement

- Dépenses	397 913,04 €
- Recettes	526 921,67 €
EXCEDENT	129 008,63 €

Restes à réaliser

- Dépenses	680 878,00 €
- Recettes	643 900,00 €
DEFICIT	- 36 978,00 €
EXCEDENT TOTAL	92 030,63 €

Résultat cumulé : 354 047,67 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

Les charges de la section d'exploitation 720 017 €

Financées par :

Produit de la surtaxe

(reconduction du taux de 0,4910 € / m3)

56 %

Amortissements des subventions

8 %

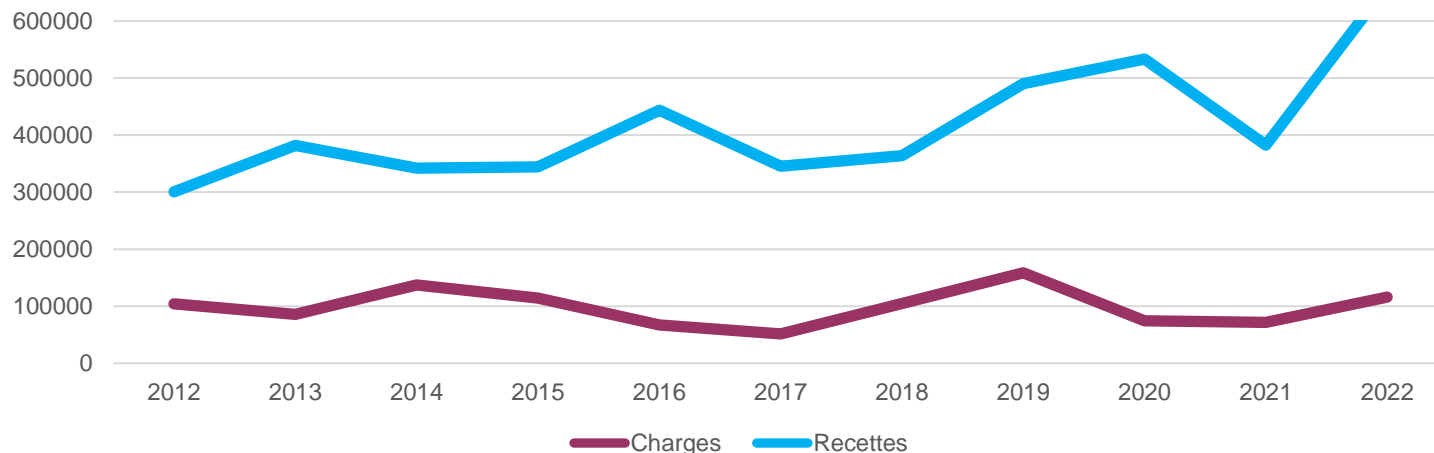
Résultat d'exploitation reporté

36 %

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

Évolution des charges et des recettes réelles de la section d'exploitation



2016 : décalage dans le versement des surtaxes (une part de surtaxe de 2015 encaissée sur 2016).

2018-2019 : prise en compte du passage en régie des communes d'Ambonnay, Louvois et Tours s/Marne (pour mémoire, contrat de prestations d'exploitation des installations passé avec la société SUEZ EAU en 2018).

2021 : diminution du produit de la surtaxe qui est versée de manière « décalée » d'une année sur l'autre.

2022 : constatation d'un excédent de fonctionnement sur les réalisés 2021 à reporter sur 2022.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

**Recrutement d'un agent administratif en février 2022.
sur le budget eau potable, à la place de l'agent précédemment embauchée
et partie en décembre 2021.**

Évolution des dépenses de personnel conforme aux grilles indiciaires.

**Part des dépenses de personnel sur les dépenses
réelles d'exploitation (budget eau potable) : 15 %**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

Les charges de la section d'investissement

<u>Montant des travaux de l'année</u>	540 947 €
<u>Dette</u>	97 000 €
<u>Amortissements</u>	58 000 €
<u>Reports 2021</u>	680 878 €
<u>Déficit d'investissement 2021 reporté</u>	0 €
<u>TOTAL</u>	1 376 825 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

Le financement de la section d'investissement

Autofinancement 603 917 €

Excédent d'exploitation 2021 reporté 129 008 €

Reports 2021 643 900 €

TOTAL 1 376 825 €

Besoin de financement (emprunt) : 0 €

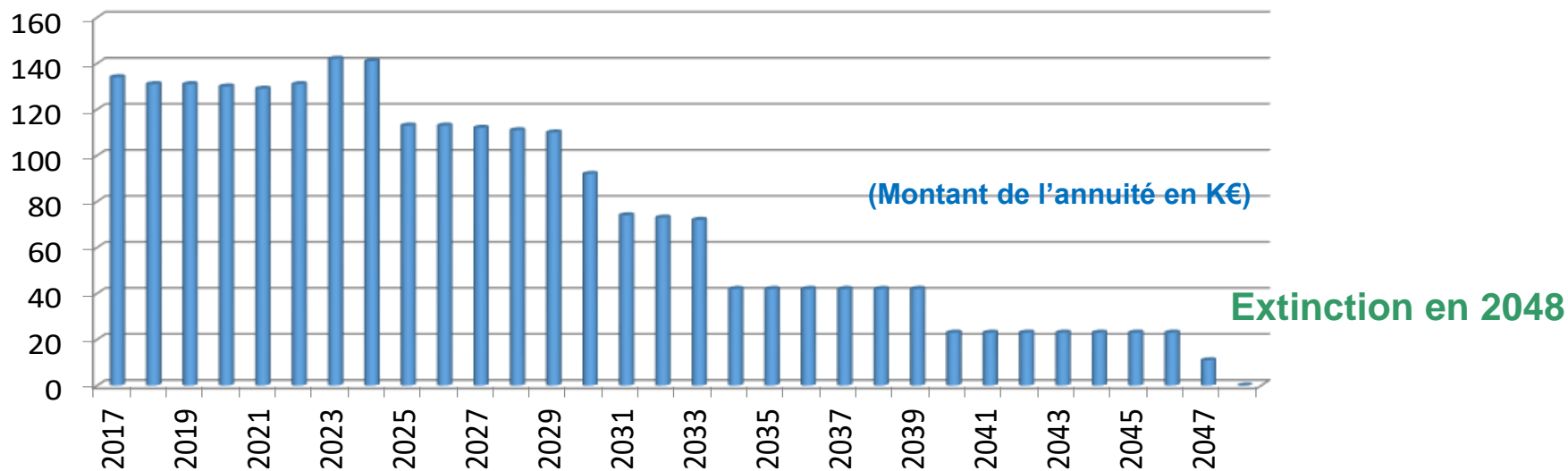
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

ZOOM sur l'endettement

Etat de la dette au 01/01/2022 :

Capital restant dû	1 403 139,71 €
Capital à rembourser en 2022	96 472,44 €
Intérêts 2022	34 317,26 €



Pour mémoire, emprunt de 500 000 € réalisé en 2021 avec débloqué des fonds en 2022. Première échéance en année complète à compter de 2023.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET EAU POTABLE

Les principales opérations pour 2022

(y compris restes à réaliser)

Rue Pasteur à Champillon	200 000 €
Rue de Germaine à Mutigny	150 554 €
RD 37 et RD 19 à Ambonnay	150 447 €
Allées du Parc à Mareuil s/Aÿ	150 000 €
Rue de Reims à Dizy	145 634 €
Avenue Pierre Dubois à Avenay	130 554 €
Grande rue à Fontaine s/Aÿ	120 000 €

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

4. 2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat prévisionnel 2021 – Budget Assainissement

Section d'exploitation

- Dépenses	447 299,24 €
- Recettes	1 415 687,45 €
EXCEDENT	968 388,21 €

Section d'investissement

- Dépenses	1 037 709,09 €
- Recettes	1 581 822,09 €
EXCEDENT	544 113,00 €

Restes à réaliser

- Dépenses	2 051 990,00 €
- Recettes	680 622,00 €
DEFICIT	-1 371 368,00€
DEFICIT TOTAL	- 827 255,00 €

Résultat cumulé : 141 133,21 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les charges de la section d'exploitation 1 082 133 €

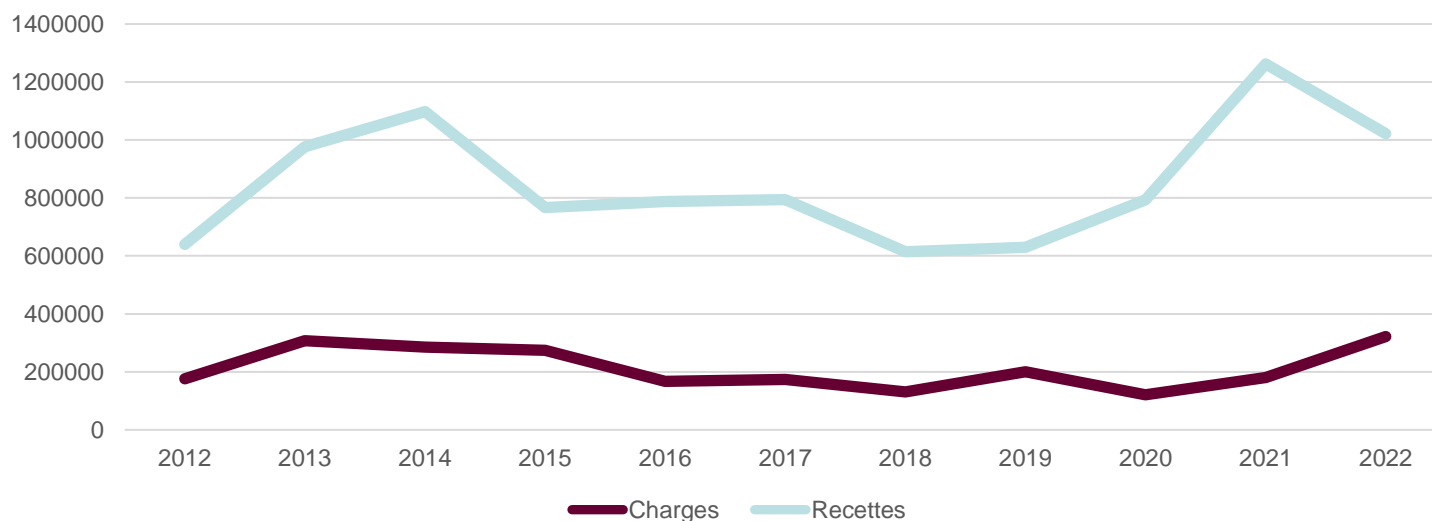
Financées par :

Produit de la surtaxe (reconduction du taux de 0,77 € / m3)	53 %
Amortissements des subventions	14 %
Résultat d'exploitation reporté	13 %
Primes d'épuration	6 %
Participations des viticulteurs (fct STEP)	14 %

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Évolution des charges et des recettes réelles de la section d'exploitation



2013 et 2014 : intégration de la commune de Bouzy, des dépenses relatives au fonctionnement de la station d'épuration de Bouzy, gérée en régie.

2021 : augmentation des recettes due à l'augmentation du résultat reporté, car moins de dépenses d'investissement réalisées en 2020

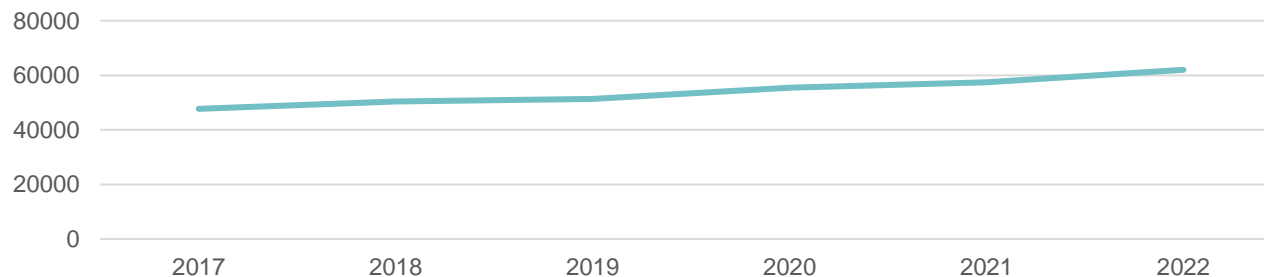
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles d'exploitation (budget assainissement) : 19 %

**Pas de recrutement prévu pour 2022 sur le budget assainissement
Des effectifs identiques à ceux de 2021
Évolution des dépenses de personnel conforme aux grilles indiciaires**

Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les charges de la section d'investissement

<u>Montant des travaux de l'année</u>	524 000 €
<u>Dette</u>	226 000 €
<u>Amortissements</u>	156 000 €
<u>Reports 2021</u>	2 051 990 €
<u>TOTAL</u>	2 957 990 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le financement de la section d'investissement

<u>Nouvelles recettes - subventions</u>	46 000 €
<u>Autofinancement</u>	760 000 €
<u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	827 255 €
<u>Excédent d'investissement 2021 reporté</u>	544 113 €
<u>Reports 2021</u>	680 622 €
<u>TOTAL</u>	2 857 990 €

Besoin de financement (emprunt) : 100 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

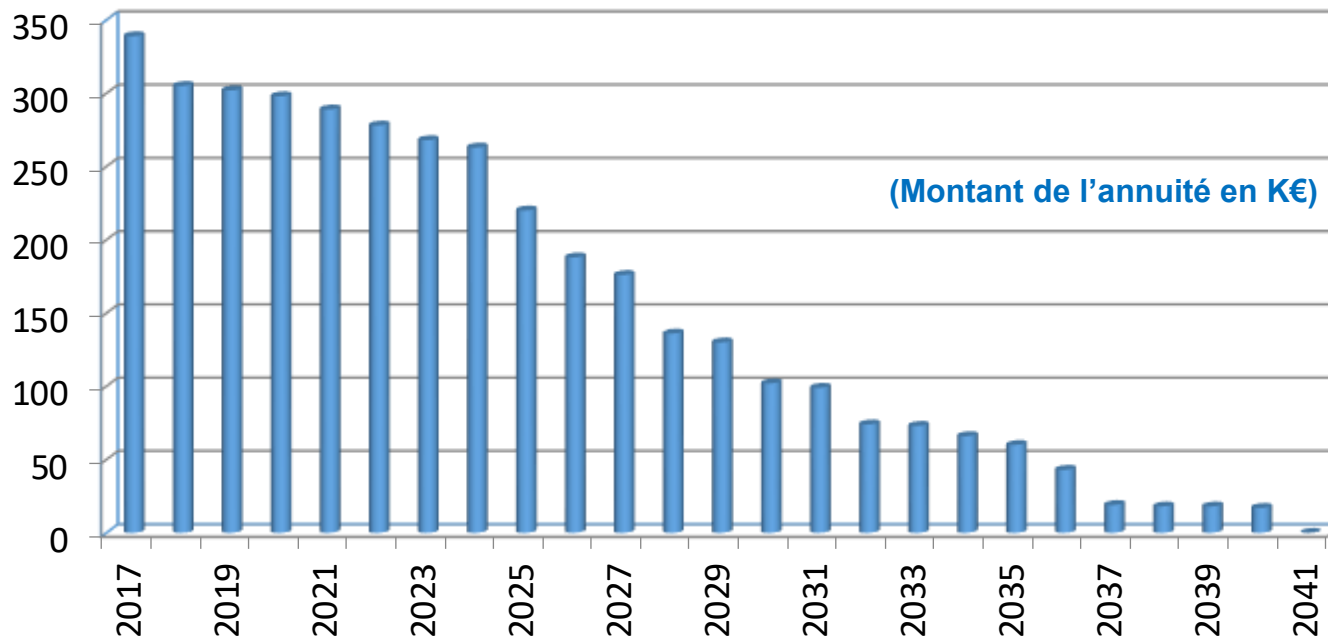
ZOOM sur l'endettement

Etat de la dette au 01/01/2022 :

Capital restant dû 1 962 240,38 €

Capital à rembourser en 2022 224 503,57 €

Intérêts 2022 53 494,43 €



Extinction en 2041

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les principales opérations pour 2022

(y compris restes à réaliser)

Station d'épuration de Tours s/Marne	1 712 988 €
RD 37 et RD 19 à Ambonnay	240 073 €
Rue de Reims à Dizy	203 800 €
Rue Pasteur à Champillon	115 000 €
Etude diagnostique Fontaine / Avenay	92 251 €

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

4. 3

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET REGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET RTAF

Le résultat prévisionnel 2021 – Budget RTAF

Section d'exploitation

- Dépenses	523 394,15 €
- Recettes	536 937,76 €
EXCEDENT	13 543,61 €

Section d'investissement

- Dépenses	83 873,34 €
- Recettes	73 524,24 €
DEFICIT	- 10 349,10 €

Restes à réaliser

- Dépenses	0,00 €
- Recettes	0,00 €
DEFICIT TOTAL	- 10 349,10 €

Résultat cumulé : 3 194,51 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET RTAF

Les charges de la section d'exploitation : 479 500 €

Financées par :

Subvention du Conseil Régional

83 %

Subvention du Budget Principal

7 %

Rembt assurance statutaire (capital décès)

7 %

Excédent d'exploitation 2021 reporté

3 %

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

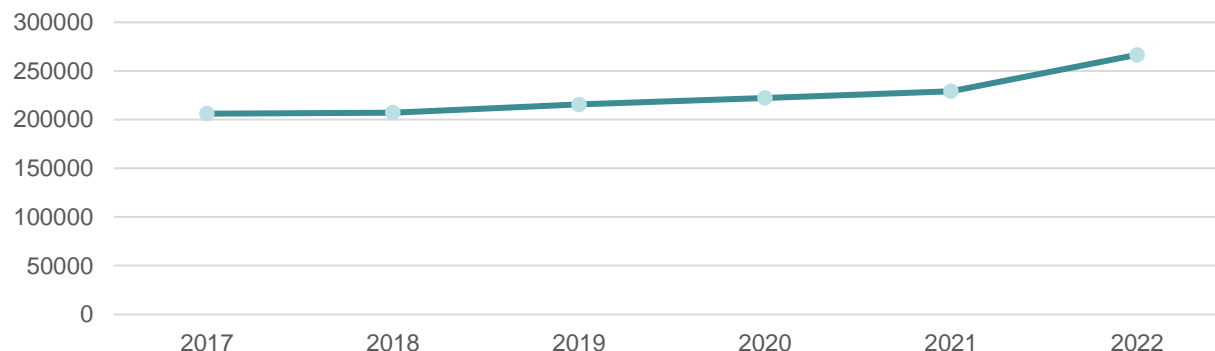
BUDGET RTAF

Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel



Recrutement d'un directeur de régie prévu pour 2022.
Versement du capital décès à la famille d'Éric Guillemot (remboursé par l'assurance statutaire).
Évolution des dépenses de personnel conforme aux grilles indiciaires :

Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



En 2019, titularisation d'un chauffeur de car et nomination d'un chauffeur au grade d'adjoint technique principal.

En 2020, reprise de l'agent du syndicat de ramassage scolaire d' Hautvillers.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET RTAF

Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

Soit, pour 2022 :

5 agents titulaires (dont 1 à temps non complet : 30 h)

1 agent non titulaire

1 agent surveillant de car (ex. SRS) non titulaire



Traitements bruts indiciaires : 152 900 €

Régime indemnitaire : 15 900 € / an

Heures supplémentaires : 250 € / an

Heures de surveillance : 3 200 €

Nombre d'heures travaillées : 1 607 h

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET RTAF

Dépenses d'investissement

Acquisition de matériel divers	62 651 €
Déficit d'investissement reporté	10 349 €

Recettes d'investissement :

Amortissements	73 000 €
----------------	----------

Total section d'investissement	73 000 €
---------------------------------------	-----------------

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne

4. 4

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET « LE PRESSEIR »

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET « LE PRESSEUR »

Le résultat prévisionnel 2021 – Budget « Le Presseur »

Section de fonctionnement

- Dépenses	151 876,01 €
- Recettes	163 902,00 €
EXCEDENT	12 025,99 €

Section d'investissement

- Dépenses	4 485 935,94 €
- Recettes	1 837 390,28 €
DEFICIT	- 2 648 545,66 €

Restes à réaliser

- Dépenses	180 562,00 €
- Recettes	2 497 315,00 €
DEFICIT TOTAL	331 792,66 €

Résultat cumulé : - 319 766,67 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET « LE PRESOIR »

Les dépenses de Fonctionnement

67 000 €

(charges d'intérêts de l'emprunt et divers)

Financées par :

Subvention du budget principal

100 %

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BUDGET « LE PRESOIR »

Les dépenses d'équipement

3 063 108 €

- Remboursement de la dette	234 000 €
- Restes à réaliser	180 562 €
- Déficit 2021 reporté	2 648 546 €

Financées par :

- Restes à réaliser (subventions)	2 497 315 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé	12 026 €
- Autofinancement (budget principal)	553 767 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

BALANCE GENERALE

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	BESOIN DE FINANCEMENT
PRINCIPAL	10 178 113 €	5 067 287 €	15 245 397 €	250 000 €
EAU POTABLE	720 017 €	1 376 825 €	2 096 842 €	/
ASSAINISSEMENT	1 082 133 €	2 957 990 €	4 040 123 €	100 000 €
RTAF	448 100 €	73 000 €	521 100 €	/
LE PRESOIR	67 000 €	3 063 108 €	3 130 108 €	/

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Documents sources

- Les finances des collectivités locales. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr>
- Les comptes des régions et des collectivités territoriales - les ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre en 2020. <https://www.open-collectivites.fr>
- Projet de Loi de finances pour 2022 : les principales dispositions financières et fiscales
Banque des Territoires